# Revitaliser le fonctionnement des DRAC et les rendre plus efficientes :

Mesure 1 : Lancer une mission informatique pilotée à haut niveau pour la mise en place d’un plan d’urgence et de transformation numérique

Mesure 2 : Alléger et transférer des procédures

Mesure 3 : Redonner des marges de manœuvre aux DRAC dans les recrutements par le maintien de leur plafond d’emploi et une priorité à donner dans les recrutements externes

Mesure 4 : Construire et mettre en œuvre un plan de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, spécifique aux DRAC

Mesure 5 : Redonner de l’attractivité aux DRAC, par une étude comparative des écarts indemnitaires avec les autres directions régionales, par la constitution d’un vivier de directeurs et d’adjoints

Mesure 6 : Revoir l’organisation territoriale des DRAC issue de la réforme de 2015

# Réarticuler la relation DRAC – administration centrale :

Mesure 7 : Appliquer un principe général de déconcentration automatique

Mesure 8 : Approfondir la relation opérateurs nationaux-DRAC

Mesure 9 : Repositionner le pilotage des DRAC, par la création d’un service dédié, renforcé en compétences, dont l’actuel département de l’action territoriale pourrait constituer le noyau